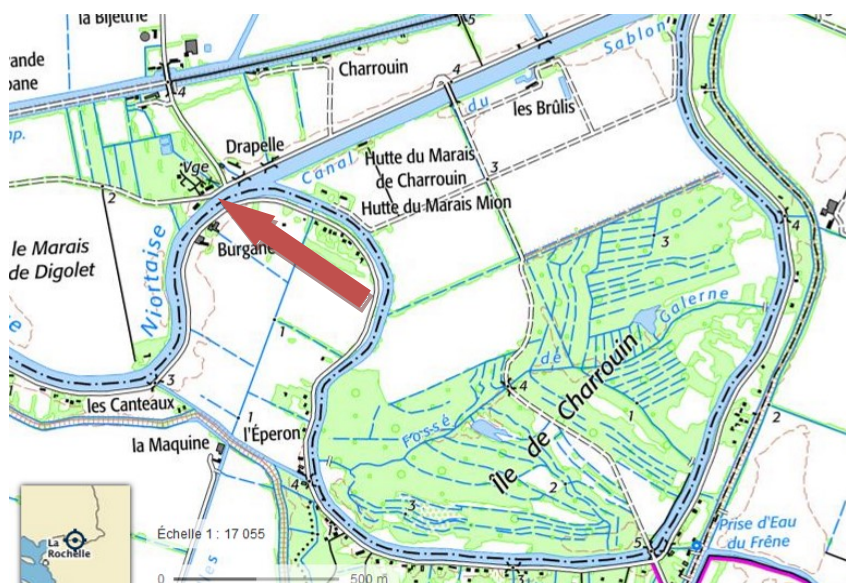


## Installation d'un bac à chaîne sur la Sèvre Niortaise Communes de Vix (85) et de Saint-Jean de Liversay (17)



Autrefois, ce type de bateau à fond plat relié de rive à rive par une chaîne était couramment employé pour franchir les canaux et les rigoles dans le marais poitevin. Il en existe encore à Niort et à Arçais pour franchir la Sèvre.

Un nouveau a été inauguré en juin 2018 pour relier Saint-Jean-de-Liversay, en Charente-Maritime, à Vix, en Vendée.

Cette nouvelle infrastructure permet l'utilisation de cheminements annexes et complémentaires de la [Vélofrancette](#) (inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes) et crée également une liaison douce dans un cadre naturel de qualité permettant l'apparition de boucles nouvelles (cyclo, pédestres).

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et la Communauté de Communes Aunis Atlantique sont réunies au sein du Pôle Centre Atlantique, dans l'objectif d'engager des coopérations sur les thèmes de l'économie, de la mobilité et du tourisme. Cette coopération a pour objectif de promouvoir une offre sur les bases des complémentarités des territoires, d'allonger les temps de séjour et d'augmenter la fréquentation touristique. Un des axes de travail concerne le développement de l'itinérance à partir des nombreux itinéraires de randonnée pédestres et cyclables existants sur les différents territoires.

L'action a consisté à aménager un ponton d'embarquement sur chaque rive et les relier par une chaîne attachée à une barque (bac) par deux anneaux. Le déplacement se fait à la force des bras en tirant la chaîne vers soi pour déplacer l'embarcation vers l'autre rive.

**Maître d'ouvrage:** Communauté de Communes Aunis Atlantique

**Période de réalisation des travaux :** Printemps 2018. 1<sup>ère</sup> traversée le 1<sup>er</sup> avril, inauguration le 30 juin 2018.

**Entreprise :** VBtourisme-bateaux Jacques Renaud à Marsilly (Fourniture barque)

**Objectifs :** L'installation du bac reliant la Vélofrancette et le marais de Drapelle permet de :

- faciliter les déplacements des touristes d'une rive à l'autre,
- créer une nouvelle boucle de randonnée pédestre entre Taugon, Vix et Charrouin,
- renforcer l'attractivité de la Sèvre en proposant une attraction touristique (objet de curiosité) patrimoniale (en référence des barques maraîchines) et intégrée paysagèrement,
- redonner du lien physique aux deux territoires séparés par la Sèvre.

**Coût total du projet : 42 800 € TTC**

Bac : 22668 € - Aménagement des embarcadères : 10324 + 8734 €

Signalétique routière et fluviale, ajustements techniques : environ 1 000 €

**Financement :** 8 734 € financés par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

34 000 € Communauté de Communes Aunis Atlantique (dont 15 112 € Union Européenne/LEADER).





Embarcadère en 85

Embarcadère en 17



**Informations sur les aspects techniques :** Quelques ajustements ont été nécessaires certaines pièces ont souffert d'usure prématurées et ont dû être ajustées pour plus de durabilité. Un système de bande tampon en plastique a été ajouté sur la barque pour limiter l'impact des chocs répétés de ponton à barque. La chaîne est un peu fine et a tendance à se coincer entre les lattes du ponton qu'il conviendrait de resserrer pour optimiser le fonctionnement. Ce choix de chaîne a été fait en raison d'un rapport poids/longueur garantissant une manœuvre aisée par le public. Le bras de Sèvre à traverser est ici large de 50m.

**Informations sur les aspects administratifs :** La fiche action FEDER de la Communauté de Communes Aunis Atlantique était la plus adaptée pour prétendre au fonds européen LEADER. Cette dernière a donc porté administrativement le projet, elle est propriétaire et juridiquement responsable de l'embarcation. Un conventionnement a été établi avec la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autize qui a pris en charge une partie de la signalétique, les frais d'inauguration et l'hivernage du bac. La DDTM17 a délivré une attestation d'autorisation de navigation et un organisme de contrôle a attesté de la conformité du bac. L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF) a établi avec la CDCAA une convention d'occupation temporaire du DPF pour les pontons qui ont été immatriculés).

**Etat des lieux :**

**Avant :** Cette nouvelle liaison atypique entre la Vendée et la Charente-Maritime bien moins onéreuse qu'un pont et surtout beaucoup plus courte. Pour relier ces deux points autrefois séparés par la Sèvre, il fallait compter avec un détour de 7 km à pied ou à vélo et 15 km par la route.

**Après :** Liaison directe devenue une attraction touristique en elle-même.

**Informations complémentaires :**

Des règles d'utilisation du bac à chaînes ont été établies. Le règlement de fonctionnement et de sécurité est apposé sur chaque berge. L'ouverture est assurée d'avril à octobre (période touristique et d'eau plus calmes), de 9h à 21h. Le bac peut être cadenassé en cas de crue sur cette période et sur alerte de l'IIBSN.

L'installation est conçue pour être accessible à toute personne gratuitement. Le bac se déplace manuellement et en autonomie par les usagers. Sa capacité est de 6 personnes maximum. Les vélos peuvent être embarqués. Reportage Aunis TV : <http://www.aunistv.fr/saint-jean-de-liversay-un-bac-a-chaines-relie-vix-a-la-commune/>

**Commentaires :** A ce jour aucune dégradation n'a été constatée. Les consignes d'utilisation ont été affichées sur chaque rive sur un panneau. Le système fonctionne bien.

**Contact pour tout renseignement sur ce projet :**

Technicien référent : [cyril.braud@aunistatlantique.fr](mailto:cyril.braud@aunistatlantique.fr) - 05 46 68 92 93/05 46 56 34 46 (LD)

PDT CCAA : Jean-Pierre SERVANT - 113 Route de La Rochelle, BP 42 17230 MARANS

PDT CCVSA : Jean-Claude RICHARD - 25, rue de la Gare 85420 OULMES

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.asso.fr](http://www.tmr-lathus.asso.fr)

